

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1010 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 47 985 réglementant l'importation la vente, le transport, la détention et l'exportation des armes. munitions matériel de guerre à la Côte française des Somalis.

n° 1010

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
8 septembre 1947

Numéro JO  
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro  
30 septembre 1947

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 47 985 réglementant l'importation, la vente, le transport, la détention et l'exportation des armes, munitions, matériel de guerre à la Côte française des Somalis. (J. O. IL F. du 1, r juin 1947, page 5067.)

#### Art. 2

—Le présent arrêté, qui donnera lieu a des mesures de publicité ext raordi naire, sera enregistré et communiqué par tout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission : L'inspecteur des affaires administratives

LIURETTE